



Les pages intermédiaires sont blanches

432

M É M O I R E

SUR L'ÉTAT ACTUEL

DE NOS BIBLIOTHÈQUES,

Lu au Lycée des Arts, dans sa 50^m^e
Séance, le 30 nivose, an 5^e de la
République Française, (19 janvier
1797 v. st.)

*Par F. V. MULOT, membre du Lycée
des Arts, et conservateur d'un des dépôts
nationaux littéraires de Paris.*



Les pages intermédiaires sont blanches

AVERTISSEMENT.

J'AI composé en homme libre et en ami des Lettres, le mémoire suivant. Lorsque j'en donnai lecture au Lycée, le 30 nivose dernier, la malignité s'empara de quelques mots, dont elle fit une application qui excita la sensibilité de plusieurs des représentans du Peuple présens à cette séance, et l'on me fit un crime d'une idée que je n'avois pas eue (1). Dans le local même du Lycée je fus vivement inculpé : j'offris loyalement de remonter au Bureau pour y expliquer, sur-le-champ, le vrai sens dans lequel j'avois parlé : le député qui m'inculpoit (2), ne le

(1) Dans le journal de l'AMI DES LOIX, j'ai été accusé d'avoir fait une satire sanglante contre les représentans du peuple. Pour rendre vraisemblablement plus piquante cette accusation ; le rédacteur a accompagné mon nom d'une ancienne qualification abolie par nos loix. Si je relève ce fait, ce n'est point que je regarde ce titre comme une injure, puisque je ne l'ai point déshonoré quand il m'étoit permis de le porter. Voyez le n°. 532, de l'AMI DES LOIX du 7 pluviose an 3.

(2) J'ai appris, la séance terminée, que ce député étoit le citoyen Ysabeau : je le crois assez juste pour attester ce fait qui, d'ailleurs, est à la connoissance de ceux qui nous écoutoient.

voulut pas, disant que c'étoit une discussion particulière qui s'étoit élevée entre nous : alors je me tûs ; mais ce que je ne disois point au Lycée des Arts, je crus devoir le consigner dans les papiers publics, et le rédacteur du journal de Paris inséra la lettre que je lui remis le jour même (3) : de plus, comme ce n'est point par la voie des

(3) *Aux auteurs du journal.*

J'apprends avec douleur, citoyens, qu'un des faits cités dans mon mémoire sur les bibliothèques, que j'ai lu hier à la séance publique du Lycée des Arts, mal interprété, a prêté, d'une part, à la malignité, et de l'autre a excité la sensibilité de plusieurs des représentans du peuple, présens à l'assemblée, qui ont cru que j'appliquois à l'état actuel de leur bibliothèque confiée à l'austère et probe Camus, ce qui n'étoit dit que des collections des anciens comités. Je me suis empressé de rectifier, auprès de quelques-uns de ces derniers, le véritable sens de ce que j'avois dit, et j'ai eu la satisfaction de les voir convaincus tout-à-la-fois que je ne m'étois pas écarté de la sévérité des principes, et que le Lycée des Arts ne se permettroit jamais de laisser publier autre chose que des vérités utiles.

Je déclare, en outre, que si je consens à livrer à l'impression, demandée, mon mémoire, une note précise empêchera toute mauvaise interprétation à laquelle a pu donner lieu la seule rapidité de la lecture de mon ouvrage.

Salut fraternel :

F. V. MULOY.

journaux que l'on doit s'expliquer avec les Législateurs, j'ai écrit au citoyen *Jean de Bry*, président du Conseil des Cinq-Cents, mon ancien collègue à l'Assemblée Législative, pour lui témoigner toute la peine que je ressentais de l'interprétation donnée à quelques phrases de mon mémoire; j'offrois de remettre mon manuscrit, pour que l'on connût mes véritables expressions, et pour que l'on ne crût pas le Corps Législatif insulté d'après de simples allégations. J'avois d'ailleurs un motif déterminant pour écrire au président du Conseil. Je craignois que, quoique jamais on ne dût rendre une société responsable de l'ouvrage de ses membres (4), on ne voulût rejeter sur le Lycée des Arts, l'espèce d'injustice que l'on me reprochoit gratuitement d'avoir commise; que l'on ne privât, par suite, *l'Administration du Lycée*, des effets de la bonne volonté que lui témoignent nos

(4) Les anciennes académies ne répondoient point des opinions de leurs membres : l'institut national ne voudroit pas non plus sans doute répondre de tout ce qui a été lu dans ses séances et de tout ce qui pourroit s'y lire.

(6)

Législateurs (5) : et conséquemment, je devois déclarer que mon mémoire n'étoit connu qu'en partie de la société, et que moi seul pouvois être responsable de ce que j'avois dit (6).

Attristé des interprétations données à mes pensées, j'étois tenté de ne point livrer

(5) L'administration du Lycée, locataire du Cirque au Palais *Egalité*, a fait, sur l'état du local qui dépérit, de justes réclamations auprès de toutes les autorités : on en a reconnu la bonté ; un seul moyen se présente pour lui rendre justice ; c'est de lui concéder pour 20 années le Cirque, aux charges de le réparer, etc. Cette concession proposée et fortement appuyée par tous les amis des lettres qui sont au Corps Législatif, est l'objet de l'examen d'une commission. Le chef de cette administration, qui est aussi le fondateur de la société littéraire connue sous le nom de *Lycée des Arts*, s'engage à maintenir pendant ce tems, les jouissances du Lycée des Arts, et l'instruction gratuite, comme il l'a fait depuis cinq années ; en sorte que la justice qui lui seroit rendue comme simple locataire d'un domaine national, tourneroit au profit des arts : ami de ces derniers, pouvois-je être inaccessible à la crainte de leur avoir nuï bien involontairement ?

(6) A la séance particulière du 27 nivose, j'avois lu tout ce qui étoit transcrit de mon mémoire, et j'avois promis de lire le reste au comité le lendemain 28. Je m'y suis rendu ; le mauvais tems empêcha le comité de se former, en sorte que mon ouvrage a été lu de confiance à la séance publique.

mon mémoire à l'impression, que pourtant le Public lui-même m'avoit fait l'honneur de demander. » Vous auriez tort, me dit un des députés qui avoit paru le plus affecté à la séance (7) : votre mémoire contient des vérités utiles, et des vues étendues auxquelles j'applaudis ; faites en sorte que toute malicieuse application soit nécessairement écartée, et,

(7) Je ne m'étois point aperçu des mouvemens qu'un certain endroit de mon mémoire avoit excités dans quelques parties de la salle. J'étois uniquement occupé de mon objet, et je ne croyois blesser personne. Quand je l'appris, je m'informai quels étoient les députés que l'on pouvoit avoir remarqués dans l'assemblée, afin de les aller voir et de leur témoigner mes véritables intentions. On m'indiqua les citoyens *Mercier*, *Daubermesnil* et *Dulaure* ; j'ai vu le premier, qui n'étoit arrivé qu'après la lecture de mon mémoire terminée ; mais que me connoissant depuis long-tems, me dit avoir déjà défendu, auprès de ses collègues, mon intention, qu'il croyoit pure. Je regrettai de ne pas connoître la demeure du second, pour qui j'ai conçu une véritable estime, d'après ce que j'ai lu de lui, sur-tout d'après son rapport sur les sépultures, où j'ai rencontré son ame sympathisant avec la mienne, rapport dont le Lycée a parlé si avantageusement ; enfin, j'eus une conversation avec le citoyen *Dulaure*, dans laquelle je le convainquis du véritable sens de mon mémoire, et c'est ce député qui m'adressa les paroles que je cite.

» pour l'utilité générale, publiez votre ouvrage ». Comme le motif de l'utilité seule me l'avoit fait entreprendre, ce même motif allégué en détermina l'impression.

Je le donne donc tel qu'il a été prononcé; je ne veux pas être lâche : des notes que j'y ai ajoutées, en fixeront irrévocablement le sens; je me fais un devoir d'être juste. La franchise avec laquelle j'ai parlé doit m'être honorable; on verra qu'elle est désintéressée. Loin de nuire au Lycée des Arts, elle doit servir à consolider son établissement; elle prouvera l'utilité de l'heureuse indépendance des hommes qui le composent, de cette indépendance qui ne se trouvera jamais que dans des Sociétés *Libres*, qu'il appartient aux amis sincères de la République, des Sciences et des Arts, de secourir.



M É M O I R E

SUR L'ÉTAT ACTUEL

DE NOS BIBLIOTHEQUES.

SIL est permis à l'ami des sciences, des lettres et des arts de laisser échapper ses soupirs sur les maux qu'on leur a faits, et d'émettre des vœux qui, réalisés, leur seraient utiles, c'est sans doute après la longue et dure oppression sous laquelle nous a tenus l'ignorance qui les voulait abaisser sous son niveau, les couvrir de ses ténèbres, et lorsqu'au moment de leur rendre tous les moyens de répandre leur lumière et de briller de leur éclat, le charlatanisme abusant de l'effet de ses prestiges sur les esprits qu'il trompe, entraîne les hommes les plus puissans et les mieux intentionnés dans des erreurs qui leur deviennent pernicieuses.

Je dis plus; dans de semblables circonstan-

ces, se taire, ce serait se refuser à soi-même ce bonheur si long-tems désiré, cette jouissance de la plus rare félicité dont parle Tacite., de celle de penser librement et de dire ce qu'on pense (1).

Ce serait même un crime : car le crime est là où le devoir se néglige ; et qui pourrait méconnoître que le devoir de l'écrivain fût de propager les vérités utiles et de les faire entendre à ceux à qui , pour le bien public , il importe de les connoître , et à qui trop souvent on les cache ?

C'est donc et par devoir et par plaisir, que je vais résumer dans un exposé simple, les pensées et les réflexions qu'a fait naître en moi l'état actuel de ces arsenaux vénérables des connaissances humaines que, des noms grecs, soit des livres qu'ils renferment, soit de l'action qui les dépose, ou des armoires qui les contiennent, on a nommés *bibliothèques* (2).

(1) *Rara temporum felicitate, ubi licet sentire quae velis, et dicere quae sentias.*

(2) Βιβλιοθήκη, *bibliotheca*, de Βιβλίον, livre ; et Τιβήνη, ποταμός ; Σηκίη, lieu où l'on resserre.

Je ne chercherai point à prouver leur utilité par les éloges que *Pline*, dans son histoire naturelle, donne à *Asinius Pollion* qui le premier, composant et consacrant dans Rome une bibliothèque publique, rendit à jamais célèbres et utiles les hommes de génie (3); je ne rappellerai point la gloire que se sont acquise les rois de Pergame, au rapport du même (4) auteur, pour avoir, avec des peines et des dépenses énormes, formé de pareilles collections.

Si la mémoire de *Ptolemée Soter* nous est parvenue si glorieuse, ce n'est pas seulement parce que, dans la ville célèbre bâtie par Alexandre et décorée de son nom, il a construit des temples, un palais, la tour de *Pharos*,

(3) M. VARRONIS in bibliothecâ quae prima in orbe ab ASINIO POLLIONE ex manubiis publicata Romae est, unius viventis posita imago est. Plin. hist. nat. lib. VII. C. XXX.

ASINII POLLIONIS hoc Romae inventum qui primus bibliothecam dicendo ingenia hominum reipublicae clara fecit. Plin. hist. nat. lib. XXXV. C. II.

(4) An priores caeperint Alexandriae et Pergami reges, qui bibliothecas magno certamine instituere, non facile dixerim. Ibid.

l'une de sept merveilles du monde ; fait venir de Sinope la statue de *Serapis*, dont la demeure sacrée devint, suivant *Ammien Marcellin*, la rivale du capitolé, et fut surnommée *Sérapéon* ; du nom du dieu ; mais parce que de ce *Sérapéon* il fit un dépôt précieux de richesses littéraires ; parce que, pour faciliter les progrès et les travaux des sçavans réunis par lui dans le *Musæon*, il fit une ample collection des livres les plus curieux, les plus instructifs et les plus utiles (5).

Si *Ptolémée Philadelphé* son fils, est parvenu à effacer le souvenir de l'affreuse contre-vérité qu'offrait son surnom, n'est-ce pas (6) parce que, préférant au titre de *conquérant*, (7) titre créé par la *barbare* fla-

(5) Voyez ce que j'en ai dit dans le tome premier du *muséum de Florence*, publié par *David*, à l'occasion de la pierre gravée qui le représente.

(6) *Philadelphé*, signifie ami de ses frères ; et *Ptolémée* ainsi surnommé, avait fait périr les deux siens.

(7) Comme certaines personnes se sont permis de traîner ce mémoire de *contre-révolutionnaire*, afin que l'on n'abuse pas de ce morceau, comme on a abusé des autres je préviens, qu'il a été imprimé dans le *muséum de Florence*, tome premier, avec permission des censeurs royaux.

terie pour peindre les guerriers trop fameux par le bonheur de leurs armes ; ces tigres qui aggrandissent leurs états en les dépeuplant, et au prix du sang de ce qu'ils appellent leurs sujets , achètent d'autres terres ; ce roi établissant au contraire son empire sur un gouvernement aimable et doux , attirant chez lui ses voisins par l'appât du bonheur qu'on goûtait sous ses lois , multipliant ses sujets loin de les sacrifier , ami des muses et de la paix , sous l'olivier de qui elles aiment à se rapprocher et à vivre , fit à *Licophon* , à *Callimaque* et à *Théocrite* , qui ne dédaignèrent pas de paraître à sa cour , l'accueil qu'ils méritaient ; parce qu'il ouvrit des écoles publiques , et sur-tout parce qu'il augmenta jusqu'à *cent mille volumes* la célèbre bibliothèque commencée par son père , et que la honte d'*Omar* est d'avoir incendiée (8).

Tous ces exemples et tant d'autres que je

(8) *Omar* I, successeur d'*Aboubeker* , fut un des plus rapides conquérans , qui ait désolé la terre. . . C'est dans le cours de ses conquêtes que fut brûlée la fameuse bibliothèque d'*Alexandrie*. . . Alors les Sarrazins ne voulaient d'autre science que celle du *Coran*.

pourrais recueillir non-seulement chez les nations anciennes , mais encore parmi les peuples nos voisins , parmi les peuples nos rivaux , deviennent superflus pour convaincre de l'utilité des *bibliothèques* : c'est une vérité sentie dès qu'on les fixe.

Oui, dès qu'on les fixe : qui jette , en effet , ses regards sur ces vastes collections de livres , conçoit aussitôt que là sont venues se ranger toutes les erreurs de l'esprit humain pour être reconnues et évitées ; (9) que pour se conduire , on y trouve réunies les leçons des sages de tous les siècles ; qu'on est libre de venir y faire juger ses opinions par le tribunal impartial des plus illustres morts : que le littérateur peut y puiser les meilleurs exemples et les règles du goût ; l'artiste , les principes et la théorie de son art ; le sçavant , les élémens des sciences et les lumières qu'ont répandues sur elles tous ceux qui les ont cultivées ; le philosophe enfin , la connaissance des mœurs de tous les peuples , les vices et les vertus de

(9) Elles sont là ce que sont les poisons dans le vaste empire de la nature ; elles ne tuent ; comme eux , que ceux qui le veulent , ou qui sans connoissance en veulent faire usage.

ceux qui les ont gouvernés, soulevés, trompés, et qu'elle a été l'influence des opinions religieuses sur le cœur des humains.

Aussi n'est-il pas étonnant que; dès les premiers momens de notre révolution, lorsque des décrets ont retiré à des corps ecclésiastiques, à des corporations savantes, les richesses dont ils étaient dépositaires, les législateurs aient ordonné que les bibliothèques qui faisaient partie de ces richesses précieuses, (10) fussent recueillies soigneusement pour être ensuite répandues comme des fontaines bien-faisantes et fécondes, sur tous les points du territoire français. Faut-il que l'insouciance et l'avarice aient empêché l'effet de cette loi si sage dans tant de départemens ! Oui, j'ai vu des bibliothèques dilapidées par ceux mêmes qui devaient les conserver; (11) j'en ai vu une

(10) Les décrets de l'Assemblée Constituante ont été suivis d'un autre de l'Assemblée Législative, du 2 janvier 1792.

(11) Bien des corps ont pillé les bibliothèques dont ils n'étaient que les usufruitiers. Cela me rappelle ce que firent à l'extinction des Célestins, quelques années avant la révolution, et l'archevêque *Brienne* et l'amateur *Paulmy*, dans la bibliothèque des Célestins de Paris, fameuse autrefois par des manuscrits et des éditions rares. Les scellés étaient apposés sur cette bibliothèque : quoiqu'on ne fût pas sous le règne des *brise-scellés*, ceux-là furent rompus,

qui aurait fait la gloire d'une ville importante, laissée dans l'abbaye, qui nouvellement en avait fait la dispendieuse et honorable acquisition, parce qu'on n'osait pas faire la dépense du transport. (12) J'ai vu les manuscrits d'une maison antique et célèbre, transportés, comme les productions du terroir, dans des tonneaux, au risque d'être tachés, altérés, lacérés, et les administrateurs du département qui les avaient reçus, en ignorer la réception, qu'un simple commis ami des lettres a pu m'attester en gémissant (13).

les livres les plus précieux emportés. Le P. *Daire*, bibliothécaire, qui était à Amiens, averti, vient en poste : il était responsable, ayant signé les catalogues; il va trouver M. de *Brienne* : taisez-vous, lui dit-on, et refaites les catalogues sur la bibliothèque *telle qu'elle est*; et le P. *Daire* fut obligé d'obéir! Je tiens l'anecdote de lui-même.

(12) Je voulois parler de la bibliothèque de *Clairvaux* que le dernier abbé avait acquise. Elle est en partie composée des livres des présidens *Bouhier* et *Bourbonne*. Depuis que j'ai lu ce mémoire j'ai appris qu'enfin elle était transportée à *Troyes*, où elle est, m'a-t-on assuré, placée dans le local de la maison commune. Puisse-t'elle y être remise toute entière!

(13) La Bibliothèque de l'abbaye de *Molesmes* a été transportée dans des charottes à claies de charbonniers, dans un grenier d'un des membres du district. Quant aux manuscrits dont je parle, le fait est consigné dans un rapport que j'ai fait à la

Dans

Dans d'autres endroits, des hommes instruits se livraient-ils à la conservation de ces richesses? un digne ministre de l'ignorance, un envoyé de *Robespierre*, presque aussi plein d'orgueil que de puissance, arrivait précédé par la terreur, et destituait ou mettait en fuite les gens de lettres qui s'étaient livrés à ces modestes et utiles fonctions; trop heureux encore ces hommes honnêtes, s'ils ne payaient pas de leur tête, l'audace qu'on les accusait d'avoir eue de conserver aux sciences, aux lettres et aux arts, des monuments qui devoient leur être précieux un jour!

Malgré tous ces attentats dont nous sommes redevables à l'odieuse et dominatrice ignorance, nous pouvons nous applaudir d'avoir conservé, dans ce genre, des richesses immenses qui, si elles sont distribuées bientôt avec l'intelligence que nous devons attendre de ceux qui sont à la tête de l'instruction publique, pourront encore vivifier le génie, ranimer les sciences, ressusciter les lettres, aviver les arts,

commission des monumens, après mon retour d'une mission qui m'avait été confiée en 1793, par le C. *Garat*, alors ministre de l'intérieur.

et réparer une grande partie des maux que leur ont fait souffrir les vandales de notre siècle.

Il serait injuste assurément qu'en annonçant la conservation de la majorité de nos bibliothèques, je ne rendisse pas ici l'hommage dû à la commission des monumens qui, formée par l'assemblée constituante, renfermait dans son sein les premiers de nos bibliographes, les *Mercier-St. Léger* (14), les *Debure*, les *Poirier* (15), les *Dormesson - Noi-*

(14) Le C. *Mercier*, anciennement l'un des bibliothécaires de Ste. Geneviève, puis abbé de *St. Léger de Soissons*, l'un des plus infatigables travailleurs de notre siècle, connu par ses recherches en bibliographie à laquelle il s'est entièrement livré, s'est beaucoup occupé de la conservation des livres à la commission des monumens. Nous lui devons un mémoire très-bien fait, lu à cette commission à l'époque où des ordres allaient être donnés pour enlever des livres de la bibliothèque nationale, tout ce qui la caractérisait autrefois comme *royale*. On regrette de voir un homme que les étrangers savent apprécier, oublié dans un tems où les talens seuls doivent être recherchés et placés.

(15) Le C. *Poirier*, actuellement adjoint au bibliothécaire de l'institut, est très-versé dans la connoissance des antiquités littéraires et des manuscrits. Ce n'est point sa faute si nous avons perdu beaucoup de choses à la chambre des comptes, et dans les archi-

seau (16), les *Camus* (17); et dont les travaux désintéressés et les services gratuits, avaient été trop importans pour que l'intrigue et l'ambition, couvertes du masque du patriotisme, ne la fissent pas détruire, comme

ves des différens corps détruits, portées au St. Esprit près la maison commune. Il a concouru le plus utilement à la conservation des richesses de l'abbaye de St. Denis. Il a donné à la commission des renseignemens utiles pour l'histoire sur les découvertes faites lors de l'exhumation des corps des rois de France, du caveau où ils étaient renfermés. On lira avec intérêt son discours imprimé à la fin de l'instruction publiée d'abord par la commission des monumens, puis par le comité d'instruction publique et la commission des arts.

(16) *Dormesson-Noiseau*, digne d'un meilleur sort; cet homme d'un caractère si égal, si doux, plein des vertus qui semblent héréditaires dans sa maison, avait été momentanément chargé de la bibliothèque nationale, lorsqu'elle était royale. Instruit en bibliographie, il s'était consolé à Troyes pendant l'exil du parlement, en mettant en ordre la bibliothèque de la maison religieuse où il était logé. A la commission des monumens il travaillait sans relâche, et on a de lui des dépouillemens précieux.

(17) Le C. *Camus* actuellement bibliothécaire du corps législatif et membre de l'institut, a beaucoup servi la chose publique à la commission des monumens, et il est à croire que s'il n'eût pas été retenu en Autriche par la plus infâme des trahisons, il aurait défendu d'une manière puissante, cette com-

uniquement composée d'ennemis de l'état, entachés d'une aristocratie dangereuse (18).

Je ne t'oublierai pas non plus, ô toi qui, membre de cette commission et chargé spécialement par le département de Paris de recueillir toutes nos dépouilles littéraires, t'es acquitté si glorieusement et avec tant de désintéressement de tes utiles fonctions, *Ameilhon*,

mission que pendant son affreuse, mais glorieuse captivité, l'on a détruite.

Si je ne nomme point ici à la suite des bibliographes de la commission des monumens, le C. *Leblond*, bibliothécaire des Quatre-nations, ce n'est pas qu'il n'ait point été utile à la conservation des livres ; mais parce qu'avec le C. *Mongez* il était plus occupé de ce qui concernait les antiquités. Il doit d'ailleurs participer à tous les éloges donnés à cette commission, dont il a été presque toujours le secrétaire.

(18) En parlant ici de la suppression de la commission des monumens et des motifs donnés pour l'opérer, à dieu ne plaise que je vueille faire rejaillir la honte de l'ingratitude et de l'injustice avec laquelle elle a été traitée, sur le respectable député qui a fait le rapport contre elle ! on avait usé de tous les moyens possibles pour le tromper ; on lui avait donné des volumes de renseignemens et de notes, dont son cœur loyal ne lui permit point de soupçonner la fausseté. Mon intention ne peut donc être que de faire retomber sur les intrigans qui l'ont trompé, toute la turpitude de cette opération.

D'ailleurs le zèle avec lequel le C. *Mathieu* anima, présida, activa la commission des arts qui a remplacé

reçois, par l'organe d'un de tes collègues, les remerciemens de tous les hommes de lettres, de tous les amis des sciences et des arts. On n'oubliera jamais les soins que tu as pris pour former nos dépôts littéraires, et quiconque verra celui de S. Louis la Culture (19), pourra tout-à-la-fois ouvrir son cœur à la douce espérance de voir refleurir de nouveau les sciences et les lettres et bénir tes heureux travaux.

la commission des monumens, les services qu'il a rendus à la république dans cette fonction, l'une des plus importantes de celles qui furent confiées au comité d'instruction publique, doivent prouver que ses intentions ont toujours été pures, et lui assurer la reconnoissance des amis des lettres et des arts.

(19) Le dépôt de Saint-Louis-la-Culture est une véritable forêt de livres dont l'exploitation peut offrir des avantages inouis aux amis des lettres : j'ai choisi de nommer celui-là, parce qu'il est véritablement étonnant. Il est encore à Paris d'autres dépôts qui ont été commencés par le citoyen *Ameilhon* ; mais qui, par le soin des conservateurs actuels, ont eu des accroissemens considérables. Tels sont ceux confiés aux citoyens *Dambreville* et *Pyre*, aux Cordeliers, à la maison de *Montmorency* et à celle de *Juigné*.

Le citoyen *Séryeis* a presque entièrement composé le sien rue de Lille. Pendant que le citoyen *Ameilhon* recueilloit les livres dans les lieux que le département lui avoit indiqués, sur la demande de la com

Les efforts de la commission des monumens, ceux de la commission temporaire des arts, qui l'a remplacée, eussent néanmoins échoué mille fois contre les efforts contraires, si le ministre actuel de l'intérieur et le directeur de l'instruction publique, n'eussent pas courageusement lutté contre l'insouciance de certains hommes puissans qui, semblables au coq du bon *Lafontaine*, préfèrent le moindre *ducaton* au meilleur de nos livres, et s'ils n'eussent pas obtenu l'application des fonds nécessaires pour mettre en état nos richesses littéraires et pour les utiliser (20).

Tous les dangers ne me paraissent pas cependant encore évités, et dans l'organisation même des moyens de conservation, je crain-

mission, le citoyen *Desmarrets* recueilloit de son côté tout ce qu'il pouvoit rencontrer de précieux en *Cartes*, et l'on peut dire que, lors de la suppression de la commission, la nation a trouvé entre ses mains un dépôt précieux en cette partie.

(20) Tous les dépôts littéraires sont en activité; les dépouillemens et les catalogues avancent: il est à souhaiter que quelque système nouveau n'amène pas un plan qui rende inutiles les travaux les plus simples, et conséquemment les meilleurs qu'on puisse proposer.

drois qu'il ne se fût glissé des causes de destruction inévitable.

J'oserai regarder comme une de ces causes, le triage ordonné dans tous les dépôts, confié à des mains qui ne sont pas toutes également exercées à cette importante opération, et qui semblent quelquefois guidées par un esprit systématique, opposé presque toujours à la bonté des choix. Ce triage, destiné à séparer les livres utiles, les livres rares, les livres précieux, d'une foule d'autres livres dont les éditions grossières, sont souvent multipliées à l'infini sous toute espèce de formats, et de ceux qui, quoique moins communs, le sont encore trop pour la gloire de l'esprit et l'utilité du cœur humain; ce triage semblerait exiger dans ceux qui les font les plus amples connoissances, et des catalogues régulièrement faits, soumis ensuite à deux ou trois connoisseurs en bibliographie, rempliraient bien mieux, et sans aucun risque, le but vraiment intéressant qu'on se propose (21).

(21) Un décret du Corps Législatif a chargé l'Institut national de constater quel est l'état de nos richesses littéraires, et quels sont les moyens de les utiliser. L'institut a nommé des commissaires pour

La formation de certaines bibliothèques particulières pourroit faire craindre encore une perte partielle des livres qu'on y dépose. Sous le règne des abus que la révolution tendoit à détruire, voyait-on le gouvernement donner à chaque ministre sa bibliothèque ? le voyait-on prendre parmi ses livres doubles ceux qui pouvaient les instruire ou les amuser ? Non, ils arrivaient tout formés au ministère, et ils pourvoient eux-mêmes au délassement de leur esprit. Assurément il se fait des catalogues authentiques de ce qui leur est maintenant abandonné ; mais ces catalogues servent à la décharge de ceux qui les livrent, bien plus qu'à la responsabilité de ceux qui les reçoivent. (22).

s'occuper de l'exécution de ce décret. Il faut croire que le résultat de leur travail sera un plan utile ; mais quel que soit ce plan, je suis convaincu qu'il ne doit point interrompre les dépouillemens et les catalogues commencés : ce n'est que par les catalogues soumis ensuite aux plus célèbres de nos bibliographes, qu'on ne risquera point de perdre des éditions rares et peut-être uniques.

(22) On m'a prêté d'avoir voulu élever les ministres de l'ancien régime au-dessus des nôtres. Je ne répondrai pas à de semblables inculpations. Je respectois un ministre revêtu de l'autorité sous les rois ; je les respecte à plus forte raison sous le régime républicain, puisque j'ai au moins une part indirecte

Ce que j'ai dit des bibliothèques ministérielles, eût été bien plus applicable encore à celles des anciens comités (23) de nos légis-

dans l'élection de ceux qui les ont nommés ; mon but unique est d'établir ce principe , qu'où il n'y a point de véritable responsabilité , il ne doit point y avoir de bibliothèque accordée par la Nation : et c'est ce qui existe relativement aux bibliothèques ministérielles. Il se fait des catalogues ; mais lorsqu'un ministre part pour une ambassade, vérifie-t'on avec lui avant son départ l'état des livres contenus dans ces catalogues ? Le successeur peut-il être responsable d'un état non vérifié ? Non sans doute. Ainsi sans aucune mauvaise volonté , après un renouvellement de plusieurs ministres , les bibliothèques ministérielles pouvant être essentiellement altérées, j'ai donc le droit de conclure que la concession des bibliothèques particulières à nos ministres, est un vice dans l'exploitation de nos richesses littéraires.

(23) Toujours poursuivant mon idée , que là où il n'y a pas de responsabilité , il ne doit pas y avoir de bibliothèques , j'ai appliqué à celles des *anciens comités* ce que je pensois des bibliothèques ministérielles : je n'en eusse vraisemblablement pas parlé , si je n'avois pas eu à rappeler celle du *comité de Salut-Public*. Mais il suffisoit que je citasse les bibliothèques des *comités* , pour que je n'insultasse point le Corps législatif , qui depuis l'établissement de la Constitution de 1795 , et conséquemment depuis près de 14 mois , n'a plus de *comités*. Ce que je disois en général des bibliothèques des anciens comités , j'eusse été bien fâché de le faire retomber sur celle du comité d'instruction publique , qui étoit surveillée avec le soin que pouvoient prendre ceux

lateurs. Dans celles-ci nulle responsabilité. L'un des représentans entrant, lisait, par mégarde emportait un volume, qui s'égarait ensuite et dépareillait la série d'un ouvrage, qui demeurait incomplet ou qu'il fallait remplacer. Il faut croire que nous n'avons pas

qui avoient été choisis dans la Convention pour arrêter les effets du vandalisme : cela retomboit encore moins sur la bibliothèque actuelle où sont un bibliothécaire et des sous-bibliothécaires, où la responsabilité est établie, et où la surveillance de Paustère Camus écartera les abus de tous les genres.

J'avois pris d'ailleurs, en écrivant ce passage de mon Mémoire, toutes les précautions que l'on peut prendre pour éloigner toute idée de crime. Je m'étois servi de l'expression *par mégarde* ; je n'avois point dit que par mégarde on prenoit *des ouvrages* dans les bibliothèques des comités ; j'avois dit que l'on y prenoit *un volume* : je n'avois pas dit qu'on le prenoit pour *le garder* ; mais j'avois dit que, pris, *il s'égaroit* ensuite et dépareilloit des séries d'ouvrages. Assurément si j'avois voulu inculper ceux dont je parlois, je ne me serois point servi de ces précautions. Non, je ne peignois en cet endroit que ce qui arrive par-tout où il n'y a pas de responsabilité ; ce qui est arrivé dans des bibliothèques particulières où des milliers d'ouvrages ont été dépouillés par des hommes que l'on seroit bien fâché de vouloir faire passer pour des voleurs ou des fripons.

J'aime à croire qu'après une explication aussi franche, les personnes qui ont crié *d'insulte*, qui m'ont accusé d'avoir fait *une diatribe sanglante contre les législateurs*, reviendront de leur erreur.

perdu celle que l'on avait formée pour le comité de salut-public, et que, pour le moment, nous ne voyons pas encore employée. Ce qu'il y avait de plus rare, de mieux choisi, de plus brillant, ce qu'avait à grands frais recouvert le tabis et le maroquin, où l'or s'étalait en dentelles et couvrait toutes les tranches : les éditions ornées des estampes des *Picart*, des *Moreau*, des *Barbier*, et des meilleurs maîtres, y avaient été portées avec l'empressement que l'on suppose aisément dans l'obéissance que l'on rend à des gouvernans impérieux et despotes.

C'est bien le cas de joindre ici aux causes de destructions de nos richesses littéraires, les restitutions indiscrettes. On pense bien que je ne comprends pas parmi ces restitutions, celles que réclament les familles malheureuses des hommes qui ont péri sous la tyrannie decemvirale. Hélas ! que ne peut-on leur rendre aussi la vie ! Je parle de ces restitutions dont on ne saurait inculper le ministre qui n'est que l'écho des ordres supérieurs ; mais qui, faites d'après l'exposé de ceux qui les demandent, enlèvent à la nation, au lieu d'éditions communes qui avaient été injustement prises à leurs

possesseurs, ces éditions que le *bibliomane* choisit, comme le *bibliographe*, mais par le seul motif de la richesse des exemplaires dont il se flatte d'avance d'orner plus sa demeure, que leur lecture n'ornera son esprit.

Parmi les vices de l'organisation actuelle de nos richesses littéraires, vices qui tendent à leur destruction, j'aurai le courage de placer l'autorisation exclusive donnée à la bibliothèque nationale de s'enrichir de tout ce qui se trouve de rare dans les dépôts qui ne sont point en ce moment utilisés. Sans doute cette bibliothèque mérite des préférences ; eh ! qui plus que moi lui desire de nouvelles richesses ? moi qui n'ai qu'à me louer de la facilité de leur communication amicale ; mais je suis convaincu que les entasser toutes dans la même bibliothèque, c'est nous exposer à les perdre toutes : et le sort de celle de l'abbaye Saint-Germain devrait nous rendre plus actifs à les diviser avec prudence qu'à les réunir par système.

Ce n'est point l'unité de local qu'il faut pour nos livres, et pour l'utilité des gens de lettres, et pour l'histoire des sciences ; c'est l'unité de catalogue et l'indication des lieux où se trouvent les livres.

Quelle était douce mon espérance il y a deux ans , lorsque la bibliothèque réunie par *Paulmy* , semblait être destinée à former le noyau d'une seconde bibliothèque nationale rivale de la première ; lorsque , convaincu (24) de la bonté de cette idée , le comité d'instruction publique faisait dresser les plans des lieux propres à la recevoir. Ah ! me disais-je , si un génie ennemi de la France , venoit à porter la torche de l'incendie sur celle , qu'ont , avec tant de soins , de peines et de dépenses , établie successivement nos derniers rois , nous trouverions du moins une espèce de dédommagement et de consolation dans la collection rivale formée par l'amour des lettres et enrichie sous le règne de la liberté.

Mais depuis que , par erreur , cette bibliothèque considérable a été accordée à (25)

(24) Le comité d'instruction publique avoit fait dresser les plans d'une seconde bibliothèque nationale. L'architecte *Peyre* les avoit dessinés , et ces dessins servoient d'ornement à l'une des salles dépendantes de ce comité.

(25) J'exprime ici mon opinion , sans prétendre blesser ceux qui sont d'un avis différent : j'étois convaincu en composant cet article , que la bibliothèque de l'Institut ne devoit contenir que des livres utiles à ses travaux : que chacune des classes devoit faire

l'institut national à qui , par sa composition même, elle convient si peu pour ses travaux , qui , dans ce moment, en est si éloigné ; qui ne pourra la rapprocher de lui , faute d'un local assez spacieux pour la recevoir , à moins qu'on ne lui sacrifie les retraites honorables données à des artistes pour leurs demeures ; qui , en la suposant transportée , ne pourra l'accommoder aux réglemens qu'il s'est faits lui-même et qui ont reçu la sanction des loix ; depuis qu'on l'a condamnée à ne plus s'ouvrir qu'une fois sur dix jours au public , tout mon espoir s'est évanoui , et je n'ai plus vu que se continuer avec ardeur les choix exclusifs accordés à la bibliothèque nationale , qui absorbe ainsi toutes les raretés.

Mon desir , sur la répartition des principales

un choix de ces sortes de livres ; que les soins du bibliothécaire devoient être de les chercher , d'indiquer ceux qui lui auroient paru avoir été oubliés , pour les répartir ensuite dans le lieu dont le c. *Wailly* avoit fait le plan , suivant l'ordre fixé par les réglemens mêmes de cette société.

J'apprends , que par un arrêté particulier , le Directoire-exécutif vient de retirer sa bibliothèque de *Paulmy* à l'institut. Puissent mes vœux sur l'établissement d'une seconde bibliothèque nationale , être accomplis !

richesses de nos dépôts, s'effectue cependant en partie, et les bibliothèques anciennement publiques, près desquelles on a sagement placé non pour les régir, mais pour en jouir (26), celles de nos écoles centrales qui sont en activité, s'accroissent secondairement de ce que leur laisse de précieux la bibliothèque exclusive.

Mais, pourquoi ces bibliothèques publiques s'accroitraient-elles des dépouilles de celles qui, publiques autrefois comme elles, sembleroient n'attendre que d'être rendues à leur premier état ?

Bibliothèque de Saint-Victor, bibliothèque doublement chère à mon cœur, toi, que pendant sept années, j'ai ouvert à l'étranger qui

(26) Suivant les décrets qui ont établi les écoles centrales, il ne doit y avoir près d'elles que des bibliothèques portatives, formées pour leur usage ; et dans ce cas, les bibliothécaires nommés par le juri doivent être associés aux travaux des professeurs, les bibliothèques étoient mises sous leur surveillance. Pour le bien public, on a cru devoir placer, non les bibliothèques auprès des écoles centrales, mais celles-ci près des bibliothèques publiques. Assurément on ne croira jamais que ces bibliothèques professeurs des écoles doivent trouver un accès si facile que tous les autres savans, puissent être soumis à leur surveillance.

venait la visiter et au régnicole qui la cultivait paisiblement pour s'y instruire : toi où j'ai puisé toutes les ressources nécessaires à mes études pendant près de trente ans ; toi qu'après les ravages de l'ignorance , j'ai l'avantage de conserver encore dans le réduit hospitalier d'une maison consacrée à l'indigence ; où l'a sauvée *Ameilhon* des coups d'un (27) nouvel *Omar*, de *Pache* le ministre , qui la faisait jeter hors de l'édifice que lui avaient consacré nos deux derniers monarques ; faudra-t-il que je te voye périr dans mes mains ! O la plus ancienne des bibliothèques publiques de Paris , qui dès le douzième siècle ouvris ton enceinte sacrée aux *pauvres écoliers* ; qui t'enrichis des dons successifs des

(27) *Pache* écrivit au cit. *Ameilhon* , d'enlever RÉVOLUTIONNAIREMENT la bibliothèque de Saint-Victor. Le cit. *Ameilhon* qui venoit d'en faire le dépouillement , eût voulu du moins l'enlever avec ordre. On ne lui accorda pour ainsi dire que la durée du clin-d'œil ministériel pour obéir : les voitures des charrois reçurent donc les livres pèle-mêle , il falloit les sauver. A l'aide des anciens catalogues de Saint-Victor , je les ai replacés sur des tablettes construites dans la ci-devant chapelle de la *Pitié* , et je m'occupe d'en dresser un nouveau catalogue avec des notes.

Dubouché

Dubouchet, des *Tralage*, des *Cousin*, des *Léonard de Malpaines*, et de tant d'autres savans ; te verrai-je enlever toutes tes richesses pour en parer tes cadettes orgueilleuses de tes dépouilles ? Feindra-t-on pour te laisser ainsi spolier, que tu n'es composée que des livres ridicules, dont *Rabelais* dans son *Pantagruel* donne la liste burlesque ? ou te supposera-t-on grosse de théologie, capable uniquement d'enfanter des erreurs ? Non, cette dernière raison ne pourrait être adoptée par ceux qui viennent de signer eux-mêmes l'ordre d'y prendre pour la bibliothèque de l'institut, qui ne la consultera jamais, une *collection des conciles*, et qui voudraient faire enlever pour la bibliothèque nationale, *d'antiques missels* et d'autres livres de ce genre.

Non : la critique de *Rabelais* ne servira pas de prétexte à des hommes instruits, qui savent bien que c'était la critique des auteurs et des ouvrages du tems, que faisait le *curé de Meudon*, et que sa citation n'est qu'un témoignage donné à ton antiquité.

Ah ! j'ai fait entendre ma voix pressante, la voix du désintéressement et de l'amour des lettres, à ce ministre, que tout le monde s'accorde à en dire le protecteur (28) : je lui

(28) Le rédacteur de l'ami des lois me repro-

ai demandé, non pas de me la conserver, mais de la conserver aux lettres; de la faire donner à la première des écoles centrales qui se formerait (29); leurs bibliothécaires sont nommés; je l'ai prié de ne pas permettre *qu'écrémée*, pour ainsi dire, par l'élite des connoisseurs, elle soit réduite à ne plus offrir qu'un amas de livres ordinaires et sans prix, qu'on proposerait bientôt après de faire vendre à l'encan ou au poids.

Considérez-moi, ai-je dit, comme cette femme qui demandait à *Salomon* de révoquer les ordres qu'il venait de donner, et qui préférerait de se voir séparer de ce qu'elle avait de plus cher, plutôt que de la voir périr.

Oh! si j'en crois aux doux pressentimens qu'a mon ame, la décision du ministre rappellera la sagesse de celle du roi d'Israël.

Pardonnez, citoyens, cette digression qui

che d'avoir fait l'éloge du cit. *Benezech*. Je ne fus jamais flagorneur : jamais je n'ai rien demandé à ce ministre, et ce que je lui demande en ce moment, ce n'est pas pour moi : c'est pour l'utilité publique; je n'avois donc pas d'intérêt à flagorner. J'ai cité un *dire public*: c'est au ministre à ne pas le démentir.

(29) Malgré toutes les objections que l'on peut faire, je crois qu'il seroit utile au public, honorable pour les gouvernans; de conserver la plus ancienne des bibliothèques publiques de Paris, comme on en a déjà conservé trois.

vous aura paru peut-être un peu longue ; c'est le sentiment de la tendresse paternelle tout-à-la-fois et de la reconnaissance qui l'a dictée.

Je reviens à mon sujet. Pour enrichir nos bibliothèques en activité , pour former les collections que les circonstances rendent nécessaires , n'a-t-on pas toutes les bibliothèques que nous ont laissées les émigrés en fuyant leur patrie ? N'avons-nous pas les bibliothèques privées d'une foule de maisons célèbres , où la science semblait héréditaire ? Laissons agir le zèle des conservateurs du *Panthéon* , tous nos collègues , et bientôt ils auront trouvé de quoi augmenter le dépôt pour la conservation duquel ils ont tant et si heureusement lutté. Abandonnons à l'activité du bibliothécaire des *Quatre-Nations* , le soin de se compléter dans ces vastes dépôts , et croyons que celui qui a concouru aux conquêtes littéraires faites dans la Belgique , qui a choisi pour l'ornement de sa bibliothèque dans les dépôts des arts , une foule d'objets que bien du monde y trouverait déplacés (30) , mais que nous lui aurons

(30) Ce n'est point une critique que je veux faire ici du cit. *Leblond* : on connoit son amour pour les arts ; et je puis dire , qu'on lui doit en partie la création du *Musée des monumens nationaux* , qu'embellit avec tant d'intelligence le cit. *Lenoir* qui en

nous, l'obligation d'avoir sauvés, y trouvera de quoi faire d'amples moissons.

En parlant des bibliothèques, combien d'objets se présentent encore à traiter (31)! mais les bornes du temps ne me le permettant pas, je terminerai par quelques réflexions sur un point qui a souvent occupé les hommes les plus instruits, qui a fait le sujet d'un des discours lus à la seconde séance publique de l'institut national, et sur lequel les savans ne sont pas d'accord; c'est l'ordre dans lequel les livres doivent être classés.

Ici l'on desireroit peut-être m'entendre développer les différens systèmes bibliographiques, celui qui est fondé sur la marche des connaissances humaines, tracée d'abord par *Bacon*, et ensuite par les auteurs de l'encyclopédie;

est conservateur. En ornant sa bibliothèque, il a suivi son goût naturel. Je répète ce que j'ai entendu dire par différens amis de la simplicité dans les *Musées Littéraires*; mais je crois fermement qu'il a rendu service à la république en choisissant les objets qu'il a mis dans la bibliothèque. Ces objets n'étant point placés au *Muséum*, eussent fort bien pû être vendus et perdus pour nous.

(31) J'aurois dû parler des qualités nécessaires dans les Bibliothécaires : de l'unité de régime dans toutes les bibliothèques publiques : de l'emploi des livres doubles qui s'y trouvent, et sur-tout à la Bibliothèque nationale, etc. etc.

celui qui place au premier rang la grammaire, comme le premier objet nécessaire à l'homme qui desire s'instruire, etc. Mais en donnant à toutes ces opinions tout leur développement, je croirais faire une inutile parade d'érudition, et il me paraît plus avantageux de rappeler cette vérité frappante et incontestable, que *toute classification de livres n'est qu'un système, et qu'en fait de systèmes, peu importe au fond lequel on prend, pourvu qu'il soit d'une utilité égale à celui qu'on rejette.*

Cette vérité reconnue, pourquoi, par un esprit de nouveauté, voudrions-nous changer l'ordre adopté presque généralement dans toutes nos bibliothèques en France ? Serions-nous donc tentés de faire encore pour nos livres ce que nous avons fait pour la police et pour les arts, et ne serions-nous pas assez sages pour borner nos changemens dans l'ordre bibliographique reçu, à celui-là seul que semblent exiger les bases de notre constitution ?

Classons tout ce qui tenait à la religion de manière qu'on n'en fasse plus l'objet premier de nos catalogues : classons-le dans l'ordre le plus analogue à notre tolérance universelle, et tellement que l'on puisse trouver à son gré, tous les livres de ce genre, si l'on veut les

consulter ; mais ne renversons pas l'ordre de nos autres divisions ordinaires ; ce sera le mieux pour l'intérêt des lettres et des savans eux-mêmes , qui tout en critiquant peut-être cette bonhomie , se serviront plus facilement des livres ainsi classés , parce qu'ils s'entendront avec tout le monde , que si l'on avait suivi les lubies de leur imagination.

Certains hommes ont proposé d'en faire une classe sous le nom *d'erreurs de l'esprit humain* , et de renfermer dans cette classe non-seulement ce qui concernait la religion catholique , mais ce qui tenait encore à toutes les autres religions (32).

Cette proposition est une véritable folie. Toutes les erreurs de l'esprit humain se bornent-elles donc à ce qui tient à la religion ? La physique n'a-t-elle donc pas aussi les siennes ? et qui nous a dit que les hypothèses les plus accréditées maintenant , n'étaient pas les plus plausibles de nos erreurs ?

(32) Le citoyen *Massien* , ancien membre de la Convention et du Comité d'Instruction publique , avoit été chargé par ce comité de faire un rapport sur les Bibliothèques , il réunit un jour tous les conservateurs pour s'occuper avec eux de la classification des livres. Ce que je répète ici est l'avis que je donnai en cette circonstance.

Appeler du nom d'erreurs toutes les productions religieuses , ne serait-ce pas vouloir gratuitement blesser la sensibilité des personnes de tous les cultes qui , de bonne foi , sont attachées à leur religion qu'ils ne verraient pas avec plaisir mise au nombre des erreurs ?

Enfin , parmi les religions , il en est au moins une , la *religion naturelle* , qu'on ne peut pas considérer comme une erreur ; dès lors , on ne pourrait pas classer les livres qui en traitent , avec les autres , et conséquemment cette classe d'erreurs , imaginée pour contenir ce qui tient à toutes les religions , n'est elle-même qu'une véritable erreur.

A mon avis , ce serait dans une des subdivisions de *l'histoire* que les livres de ce genre devraient être classés ; les faits , les opinions , les législations religieuses , offriraient autant de parties dans le cadre général.

Je n'ai plus maintenant qu'à terminer ces réflexions sur l'état actuel de nos collections et de nos dépôts littéraires , par un souhait , exprimé déjà dans une pétition , que fit avec succès le Lycée , pour arrêter l'effet désastreux d'un décret conventionnel , qui condamnait au feu tous les livres qui pouvaient ranimer ce que l'on appelait alors la superstition.

Oui : quand le dépouillement de tous les

livres réunis dans nos différens dépôts , sera terminé ; quand de vrais connaisseurs en bibliographie auront marqué de leur sceau tout ce qui est rare et précieux ; quand des hommes instruits et sages, auront dans les livres ordinaires , mais utiles, fait le choix de ce qui doit être répandu dans la république pour y servir à l'instruction ; puissent ceux qui nous gouvernent, au lieu d'ordonner la vente de ce qui restera, vente coûteuse à l'état, peu fructueuse par son produit, contraire à la prospérité du commerce de librairie, qui s'en trouverait encombré, dangereuse même par la circulation rétablie d'une foule de sottises et d'erreurs, faire remettre en pâte, par les moyens que le Lycées des Arts a publiés, ces masses énormes d'imprimés superflus qui, refondues ainsi, deviendraient d'une véritable utilité pour le gouvernement, dont la consommation en papier doit être considérablement onéreuse au trésor national, qu'il importe plus que jamais de ménager.

F. V. MULOT.

De l'Imprimerie de **RENAUDIERE**, rue Croix-des
Petits-Champs, n^o. 69.



Les pages intermédiaires sont blanches

